

**Document à compléter et à remettre au service ÉDUCATION JEUNESSE**

par courriel à [affaires.scolaires@mairie-cestas.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-cestas.fr) ou au guichet d'accueil de l'hôtel de ville  
 ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, accompagné des justificatifs suivants :

- Livret de famille (pages parents et enfants)
- Jugement de divorce ou décision de justice notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- Justificatif de domicile de moins de 2 mois

FICHE FAMILLE			
<b>REPRÉSENTANT LÉGAL</b>			
NOM D'USAGE :		PRÉNOM :	
NOM DE NAISSANCE :		QUALITÉ (PÈRE, MÈRE, ...) :	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR
DATE DE NAISSANCE :		AUTORITÉ PARENTALE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ADRESSE :			
CCODE POSTAL :		VILLE :	
TÉLÉPHONE FIXE OU PORTABLE :	TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL :	COURRIEL	
.....	.....	.....@.....	
<b>REPRÉSENTANT LÉGAL</b>			
NOM D'USAGE :		PRÉNOM :	
NOM DE NAISSANCE :		QUALITÉ (PÈRE, MÈRE, ...) :	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR
DATE DE NAISSANCE :		AUTORITÉ PARENTALE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
TÉLÉPHONE FIXE OU PORTABLE :	TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL :	COURRIEL	
.....	.....	.....@.....	
<b>SITUATION FAMILIALE</b>		<input type="checkbox"/> MARIÉS <input type="checkbox"/> CONCUBINAGE/PACS <input type="checkbox"/> DIVORCÉS <input type="checkbox"/> SÉPARÉS <input type="checkbox"/> AUTRE	
<b>POUR LES FAMILLES DIVORCÉES OU SÉPARÉES</b>		GARDE ALTERNÉE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<b>POUR ENVOI D'INFORMATIONS MUNICIPALES URGENTES :</b>			
PAR SMS - N° DE PORTABLE PRIORITAIRE 1		.....	
<b>ET PAR COURRIEL (MERCİ D'ÉCRIRE LISIBLEMENT)</b>		.....@.....	
<b>À NE REMPLIR QU'EN CAS DE GARDE ALTERNÉE DE L'ENFANT</b>			
PAR SMS - N° DE PORTABLE PRIORITAIRE 2		.....	
<b>ET PAR COURRIEL (MERCİ D'ÉCRIRE LISIBLEMENT)</b>		.....@.....	

Je soussigné(e)....., représentant légal(e) de l'enfant....., titulaire de l'autorité parentale, certifie exacts les renseignements portés sur le présent document.

En accord avec l'article 372-2 du Code Civil, "à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant", je certifie sur l'honneur que cette inscription est effectuée conjointement. Cette présomption est caduque si l'autre parent manifeste son désaccord par écrit auprès de l'administration.



## DOSSIER D'OUVERTURE DES DROITS D'ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

**ANNÉE SCOLAIRE  
2021/2022**

- Sous réserve d'acceptation de la demande de dérogation par la commission -

ENFANT			
NOM D'USAGE :		PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :		SEXE :	
DEMANDE D'OUVERTURE DES DROITS D'ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022			
<b>RESTAURATION</b> Service disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis <b>sur réservation</b>	<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE</b> Service disponible le matin et le soir des jours de classe <b>sur réservation</b>	<p>Les réservations sont ouvertes par cycle, de vacances à vacances, sur le site internet <a href="http://www.mairie-cestas.fr">www.mairie-cestas.fr</a> ou <a href="http://cestas.carteplusweb.fr">http://cestas.carteplusweb.fr</a></p> <p>Les identifiant et mot de passe provisoire de votre Compte Famille vous seront indiqués par courrier de confirmation adressé courant août</p> <p>L'accueil en centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) est possible <b>dans la limite des places disponibles.</b></p>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI</b> Service disponible les mercredis en période scolaire <b>sur réservation</b>	<b>CENTRE DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES</b> Service disponible en période de vacances scolaires du lundi au vendredi <b>sur réservation</b>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

**ASSURANCE** - Attestation de votre assureur à transmettre à partir du 15 juin sur le Portail Famille  
L'enfant doit **IMPÉRATIVEMENT** être couvert par une assurance responsabilité civile accident corporel sur la période de l'année scolaire.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE FAMILLE ASSURANT LA RÉSERVATION ET LE PAIEMENT DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES (cochez la case correspondante)			
	<input type="checkbox"/> 1 SEUL COMPTE	<input type="checkbox"/> 2 COMPTES SÉPARÉS (en cas de garde alternée uniquement)	
NOM DU TITULAIRE	.....	.....	.....

Réservé au sce Éducation

C+	
AA	
NU	

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S) :

REPRÉSENTANT LÉGAL

REPRÉSENTANT LÉGAL